



## ARRÊTÉ DU MAIRE n° PM067RT/2022

**Objet : Armistice de la guerre de 1914 / 1918  
Cérémonie du 11 novembre 2022  
Réglementation de la circulation et du stationnement.  
vendredi 11 novembre 2022 . (arrêté temporaire).**

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,  
VU l'arrêté du 8 avril 2022 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre, Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

**- ARRÊTE -**

### Article 1

Le stationnement sera interdit sur la place du Souvenir à partir du jeudi **10 novembre à 20 h jusqu'au vendredi 11 novembre 2022 à 13h00.**

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville, en collaboration avec la Police municipale et applicable dès son implantation. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

### Article 2

La rue de Ronde sera accessible le temps de la cérémonie par une déviation de la place Gamboni à hauteur de l'intersection avec le Pont Vieux

La circulation sera interdite sur la place du Souvenir le vendredi 11 novembre 2022 de 11 h 00 à 13h00.  
Pour la cérémonie qui aura lieu le vendredi 11 novembre 2022, en matinée.

### Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la commune.

### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Madame la

Capitaine des Sapeurs pompiers de Vourles et tous les agents de la force publique chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)  
[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

Fait à BRIGNAIS, le 10 octobre 2022  
Po Le Maire,  
**Serge BÉRARD.**

Jean-Philippe SANTONI  
Conseiller délégué à la Sécurité

